L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 13 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une cuisinière de première classe, ainsi qu'une blanchisseuse et repasseuse ; les deux devront coucher. S'adresser au No 356, rue Marais, encoignure Columbus.
13 août—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Epicerie avec buvette, cheval, wagon. L'établissement, situé dans le Second District, fait d'excellentes affaires au comptant. S'adresser au bureau du journal.
10 août—4f

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

A VENDRE.—Six terrains et bâtisses dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Abadie, Miro et Onzaga, 3me district, S. Blasini, 256 Royale. 24 juil—4 dim.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,828—Division C.
Attendu que Magdalena Fischer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration (dans la succession de feu George Fischer, décédé intestat), avis est par le présent donné à toiseux que cela peut concerner d'avoir à dédaire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
13 août—13 17 22 Greffier.

Oliver A. Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
12 août—12 17 21 Greffier.

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,845—Division D.
Attendu que Albert Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
12 août—12 17 21 Greffier.

Succession de Adolph Eimer Bader

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,827—Division D.
Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Eimer Bader, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 août—11 16 20

Succession de Soliclelo Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,201—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Simeon Esnaul exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,398—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Saloy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,248—Division A.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
6 août—6 10 14 Greffier.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,510—Division D.
Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5 août—5 10 14 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D.
Attendu que Jesus A. Latour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 août—11 16 20

Succession de Soliclelo Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,201—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Simeon Esnaul exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,398—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Saloy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
6 août—6 10 14 Greffier.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,510—Division D.
Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5 août—5 10 14 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D.
Attendu que Jesus A. Latour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaires dativ dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

VENTES PAR LE CONSTABLE

A. & H. Myers contre August Kern

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 2,746.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 23 août 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un cheval blanc, un wagon à quatre roues et un lot de harnais saisis dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED HAYNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 août—12 19 23

Charles A. Hero vs James Clarke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No. 12,750.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 32 rue Adelaïde, près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un mulet et harnais, un wagon de tonnellier, un cheval harnaché et wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
4 août—4 8 13

Jean Schatz vs Frank Ernest et Fred. Ernest individuellement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 13,023.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 32 rue Adelaïde près Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un mulet et harnais, un wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 24—sept 3

Joseph Hans vs Frank Ernest et Fred Ernest, conjointement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans. No. 13 024.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, avec consentement, je vendrai à l'enchère publique, au local, No 32 rue Adelaïde près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un mulet et harnais ; un wagon de tonnellier, un cheval harnaché et wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 24—sept 3

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,845—Division D.
Attendu que Albert Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
12 août—12 17 21 Greffier.

Succession de Adolph Eimer Bader

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,827—Division D.
Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Eimer Bader, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 août—11 16 20

Succession de Soliclelo Dubuclet, veuve Lanoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,201—Division C.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Simeon Esnaul exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
10 août—10 14 19 Greffier.

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,398—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Saloy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
6 août—6 10 14 Greffier.

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,510—Division D.
Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
5 août—5 10 14 Greffier.

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D.
Attendu que Jesus A. Latour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres testamentaires dativ dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

VENTES PAR LE CONSTABLE

A. & H. Myers contre August Kern

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 2,746.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 23 août 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un cheval blanc, un wagon à quatre roues et un lot de harnais saisis dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED HAYNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 août—12 19 23

Charles A. Hero vs James Clarke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No. 12,750.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local No 32 rue Adelaïde près Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un mulet et harnais, un wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux d'après inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 24—sept 3

Joseph Hans vs Frank Ernest et Fred Ernest, conjointement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE Orléans. No. 13 024.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, avec consentement, je vendrai à l'enchère publique, au local, No 32 rue Adelaïde près de Tchoupitoulas, le SAMEDI, 13 août à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un mulet et harnais ; un wagon de tonnellier, un cheval harnaché et wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 août—2 9 16 23 24—sept 3

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

LA S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les dans la et ses Grands Tirages Semestriels auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. L. Tissot, Président.
P. A. Morphy, Président.

Grand Tirage à Numéro Simple,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

COMMISSAIRES.

AVIS.---Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET 65, CINQUIEME DE BILLET 99, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000 ..	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandat courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Demandez dans des embranchements et des plus approuvés.

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.
Plus de $35,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman.
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WORST
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
6 t, 7-6—1m—7 6 C.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Penne vs New Orleans Southern Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Serpan, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 20 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits et ainsi que, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Mulé vs Mme L. H. Peach, femme, J. N. McCoppel et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent seize, lequel îlet est borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces deux lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Etant la même propriété que Mme J. N. McCoppel, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nereside Bouboulon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bodligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Serpan, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 20 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits et ainsi que, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,046—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent seize, lequel îlet est borné par les rues Mélpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désignés comme lots numéros quatre et cinq d'un plan dressé par Bassin, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Mélpomène, sur une profondeur de cent cinquante-deux pieds du Bassin, entre angles droits, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci-dessous pardevant W. H. Seymour, notaire.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Conley, d'après un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et en cet acte il est désigné par le No trois le terrain en question.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de la succession de Allen Conley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1881. Lequel mouvelage de terre est à l'angle du terrain appartenant à Mme Conley, de la succession de Wm. E. Campbell, pour lui avoir passé pardevant A. E. Blanchard, notaire, qui cite de cette ville en mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation de demanderesse, soit trois cent quarante dollars et soixante-six cents avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement ; cinq pour cent, honoraires d'avocat sur la somme principal et intérêt, trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera jusqu'à concurrence de l'enchère le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, le 5 juin 1886 et payable dans une année après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de son échéance jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et le balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de l'intérêt dans une propriété et une bague en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grimes.

VINGTDEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de la Paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1266.—En vertu du ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District Paroisse St Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI (8 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Carroll, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guy, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août, 1842 et mesurant au pied anciennement trente pieds sept pouces de face sur la rue Carroll, sur une profondeur de quarante pieds.
Et aussi une bague en or montée en diamant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Josephine Andreva vs. Mme Virginia Betts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 13 août 1887, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin, le cantonn de la pharmacie consistant en bouteilles de drogues, comptoir, prescription, une grande balance, comptoir, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.
Ainsi qu'un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leyraire.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 août 1887, à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-André, Carondelet, Baronne et Félicité, et mesurant soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade sur la rue Baudin sur une profondeur de cent quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des termes, privilèges et droits qui en dépendent et appartenant en quelque sorte.
2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baudin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles ; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.
Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste en un et deux ans représentés par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Synthie dans l'affaire ci-dessus.
22 juil—22, 29—août 5, 12, 19, 26

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.
Plus de $35,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman.
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WORST
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
6 t, 7-6—1m—7 6 C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Eckmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Serpan, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémecourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.
Le dit lot mesure 20 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits et ainsi que, avantages appartenant ou y appartenant.
Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DU